Image not found or type unknown

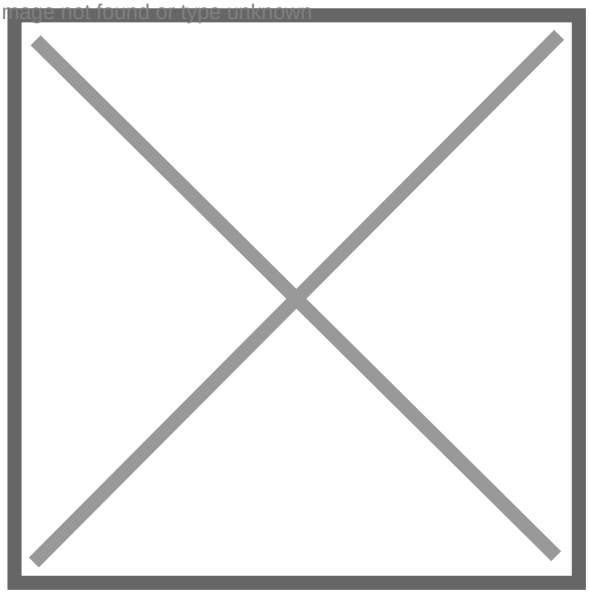

# Vente et reprise d'un vehicule

Par **sophie**, le **16/01/2012** à **22:57**

Bonjour,
Bonjour,
Cet été j'ai vendu le véhicule de ma mère, un renault scénic, et l'acquéreur nous a rappelé quelques jours plus tard car je n'ai pas signalé que le compteur avait été changé quelques années plus tot et qu'en fait la voiture a 36 000 km de plus que le klilométrage que j'ai écrit. Ma mère était dans tous ses états, on a donc proposé de rembourser le différentiel (100€ à l'argus sur ce kilométrage ou de reprendre le véhicule). Et là monsieur a consulté une assistance juridique et ils ont menacé ma mère en lui disant q'elle a vendu un véhicule dangereux, qu'il y a une fuite de gaz, qu'ils vont la traîner en justice ... bref, on calme le truc en disant qu'on est honnête et qu'on va récupérer la voiture sans faire de souci tant qu'elle soit dans le même état. Et en fait, le monsieur a fait en moins de 2 mois 4 000 km alors qu'il jurait ne pas l'utiliser, la batterie était fumante on a du la changer le jour de la récupération - facture à l'appui), le volant a été changé, l'autoradio démonté (photos à l'appui), griffes importantes sur la carrosserie, état de saleté incroyable alors que ma mère avait vendu un véhicule dans un état irréprochable avec un contrôle technique ok. Elle déprime de s'être fait avoir comme çà, que peut on faire? porter plainte?? demander des dommages et intérets? Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés